

---

---

# **REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U20 MASCULIN (RMU20)**

---

---

## **Article 1 :**

La Ligue Ile de France organise un championnat U20 masculin en deux divisions : **Division 2** et **Division 3** puis la création d'une **Division 1** et d'une **Division 4** en phase deux.

## **Article 2 : Associations sportives invitées pour la saison en cours**

### Division 2 :

- Les six équipes de la **Division 1** de la saison précédente.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de la **Division 2** de la saison précédente.
- Les équipes vainqueurs des barrages entre les cinquième, sixième de la **Division 2** et les finalistes de la **Division 3** de la saison précédente.

Soit 12 équipes.

### Division 3 :

- Les équipes perdantes des barrages entre les cinquième, sixième de la **Division 2** et les finalistes de la **Division 3** de la saison précédente.
- Les équipes finalistes du trophée RAT la saison précédente dans la catégorie inférieure
- Les comités départementaux doivent fournir une équipe pour chaque catégorie à la région.

Soit 12 équipes.

## **Article 3 : Système de l'épreuve**

### **Phase 1 :**

#### Division 2 :

Les 12 associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

#### Division 3 :

Les 12 associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

1	1
2	2
CD	CD
CD	CD
CD	CD
CD	CD

**Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.**

## Phase 2 :

A la fin de la phase 1, il y a recomposition des **Division 2** et **Division 3** et création de la **Division 1** et **Division 4**.

### Division 1 : 6 équipes

- Les trois premiers de chaque poule de la **Division 2** accèdent en **Division 1**.

Division 1	Division 2
1 D2	4 D2
2 D2	4 D2
3 D2	1 D3
1 D2	1 D3
2 D2	2 D3
3 D2	2 D3

### Division 2 : 6 équipes

- Les équipes classées quatrième de chaque poule de la première phase **Division 2** restent en **Division 2**.
- Les équipes classées première et deuxième de chaque poule de la première phase **Division 3** montent en **Division 2**.

### Division 3 : 12 équipes en deux poules de 6.

- Les équipes classées cinquième et sixième de chaque poule de la première phase **Division 2** descendent en **Division 3**.
- Les équipes classées entre la troisième et la sixième place de chaque poule de la première phase **Division 3** restent en **Division 3**.

Division 3	
5 D2	5 D2
6 D2	6 D2
3 D3	3 D3
4 D3	4 D3
5 D3	5 D3
6 D3	6 D3

### Division 4 : 8 équipes en une poule unique de 8

Chaque département propose une équipe par catégorie, à la fin du premier weekend des vacances de fin d'année, à la commission sportive régionale. Cette équipe doit être **la première du plus haut niveau départemental de la catégorie concernée**.

Aucune autre équipe ne pourra être proposée à la commission sportive régionale.

Si un département ne propose pas d'équipe, elle ne pourra être remplacée ni par une autre équipe du département concerné, ni par une autre équipe d'un autre département.

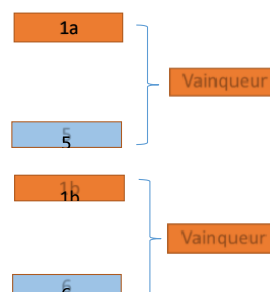
A l'issue des matches retour,

- Le premier de la **Division 1** est déclaré vainqueur **Division 1**.
- Le premier de la **Division 2** est déclaré vainqueur **Division 2**.
- Détermination du vainqueur de la **Division 3** :

Rencontre entre le premier de la poule A et le premier de la poule B du championnat **Division 3**

Le match se fera sur le terrain du premier choisi par un tirage au sort effectué par la commission sportive régionale.

Afin de déterminer les montées en **Division 2**, deux rencontres seront organisées entre le cinquième et sixième de la **Division 2** et les premiers de chaque poule de **Division 3**. Les rencontres ont lieu chez les équipes **Division 3**, et l'équipe 1a et 1b sont déterminées selon le Ranking (image non contractuelle) :



Les vainqueurs de ces deux matches seront invités à participer à la **Division 2**. Les deux perdants seront invités à participer à la **Division 3** la saison suivante.

Le premier de la **Division 4** est déclaré vainqueur **Division 4**.

Afin de déclarer le CHAMPION REGIONAL D'ILE DE FRANCE, un système de PLAYOFFS se met en place.

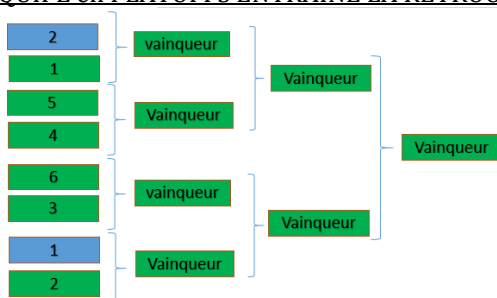
**Phase 3 : PLAYOFFS**

Détermination du CHAMPION D'ILE DE FRANCE :

Quart de finales entre les six équipes de la **Division 1** et les équipes classées première et deuxième du championnat **Division 2** seconde phase. Ces matchs se dérouleront en aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-avantage).

En cas d'égalité au point-avantage à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes sur deux weekends imposés par les calendriers de la Ligue. Demi-finales et finale sur le même week-end lors des FINALES REGIONALES JEUNES. Le vainqueur de la finale des play-offs est nommé CHAMPION D'ILE DE FRANCE.

**ATTENTION. LE FORFAIT D'UNE EQUIPE en PLAYOFFS ENTRAINE LA RETROGRADATION DE CE CLUB EN **Division 3**.**



**Article 4 : Invitations à participer au championnat régional U20M pour la saison N+1**

Composition de la **Division 2** :

- Les six équipes de la **Division 1**.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de la **Division 2** (phase 2).
- Les deux équipes vainqueurs des rencontres entre les deux finalistes de **Division 3** et les équipes classées cinquième et sixième de la **Division 2** montent en **Division 2** pour la saison suivante.

Division 2

1 D1	1 D1
4 D1	4 D1
5 D1	5 D1
2 D2	2 D2
3 D2	3 D2
Vainqueur Barrage	Vainqueur Barrage

Composition de la **Division 3** :

- Les perdants des matches de barrage ;
- Les 2 équipes finalistes de la catégorie U17 du trophée RAT se qualifient en U20 masculin.
- Toutes les autres équipes de la **Division 3** retournent dans leur département.

Division 3

Perdant Barrage	Perdant Barrage
Rat	Rat
CD	CD
CD	CD
CD	CD
CD	CD

Toutes les équipes de la **Division 4** retournent dans leur département.

## Article 5 : Rencontres

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 11h00 Dérégations possibles : le samedi entre 15h00 et 18h00 et le dimanche entre 09h00 et 17h30						
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'						
BALLON	Taille 7						
FEUILLE	E-Marque obligatoire						
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB						
TOUCHER LA BALLE EN ZONE ARRIERE	Oui						
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	OCAST	OCASTCTC
	Nombre maximum	10	5*	5*	5*	5*	7
Les socles O, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».							
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. Dans le cas d'une CTC, un "joueur brûlé" ne peut jouer dans aucune équipe engagée par un club de la CTC évoluant dans une division inférieure de la même catégorie d'âge.						
PERSONNALISATION	Si deux équipes évoluent au même niveau, une liste de personnalisation pour chaque équipe sera demandée avant la première journée de championnat <b><u>(aucun joueur ne pourra jouer dans les deux équipes)</u></b> .						
DESIGNATIONS	2 arbitres désignés par la CRO et réglés par la Caisse de Péréquation						

\* Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».

Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.

### Désignation

#### Division 1 et Division 2 :

2 arbitres désignés par le CRO : réglés par la caisse de péréquation régionale

#### Division 3 et Division 4

2 arbitres désignés par la CDO du club recevant : réglés par la caisse de péréquation régionale

## **Article 6 : Obligations**

### **Statut du technicien**

Tous les techniciens des divisions 2 et 3 doivent être recyclés pour la saison en cours.

#### Division 1 et Division 2 :

- Le CQP complet ou Le Diplôme d'entraîneur territorial de basketball (DETB)
- Ou
- CQP P1 ou CS1 et CS3 ET inscription et participation à la formation CS2 et CS4 du DETB, ainsi que le passage de la certification au cours de la saison.
- Ou
- Diplômes de niveau supérieur

#### Division 3 :

- BPJEPS

Ou

- Le module 1 du Diplôme territorial de Basketball (CS1, CS2, CS3 et CS4) validé par la certification

Ou

- CQP P1 ou CS1 et CS3 ET inscription, participation à la formation CS2 et CS4 du DETB ainsi que le passage de la certification au cours de la saison

Ou

- Diplômes de niveau supérieur

#### Division 4 :

Aucune obligation de diplôme

### **Obligation CTC**

Obligation de 3 joueurs licenciés dans le club porteur inscrits sur la feuille de marque.

### **Obligations sportives**

Néant

**Pacte #Tousengagés** : Se conformer aux règlements FFBB

## ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

### 1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

### 2) Classement

Le classement, pour la saison en cours d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisés.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.